



RCS : MONTAUBAN
Code greffe : 8201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00310
Numéro SIREN : 353 176 647
Nom ou dénomination : FINANCIERE MSO

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2013 sous le numéro de dépôt 2186

20 SEP. 2013

S.A FINANCIERE MSO

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500.000.€
625 AVENUE DE PARIS
82000 MONTAUBAN

RCS 353 176 647



N°A 2186

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 octobre 2012

L'an deux mil DOUZE, le 26 octobre à 16 h 00
Au siège social de MONTAUBAN

Les Administrateurs de la société se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- M. JEAN-LOUIS MARTY
- MME MONIQUE MARTY
- MME CAMILLE VALES
- M. DAVID JEAN

Le Conseil, réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Démission du Directeur Général
- Nomination du nouveau Directeur Général, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération
- Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Le président expose que Mme Monique MARTY souhaite démissionner de ses fonctions de Directeur Général.

Le Conseil en prend acte et la remercie pour les services qu'elle a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, Monsieur David JEAN est nommé Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012.

POUVOIRS AU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur David JEAN exercera ces fonctions conformément à la loi et aux statuts de la Société et dispose des mêmes pouvoirs que le Président.

Toutefois, en cas de cessation par Monsieur Jean-Louis MARTY de ses fonctions de Président avant l'expiration du mandat de Directeur Général de Monsieur David JEAN, les fonctions de celui-ci cesseraient au jour de la nomination du nouveau Président, à moins que le conseil ne décide leur cessation immédiate, ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du nouveau président.

REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration fixe la rémunération du Directeur Général comme suit :

- Rémunération brute mensuelle de 6 000 euros par mois à compter du 1^{er} janvier 2012, payable sur 12 mois,
- Attribution d'une rémunération variable selon les objectifs annuels fixés par le Président Directeur Général,
- Attribution d'un avantage en nature mensuel correspondant à l'utilisation personnelle d'un véhicule de société, en application de la législation en vigueur.

En outre, il aura droit, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés pour l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la société.

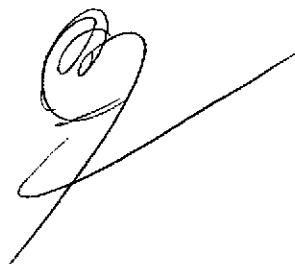
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un des Administrateurs.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis MARTY



ADMINISTRATEURS,

Monique MARTY



Camille MARTY



David JEAN

(1)



*Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général*

(1) Signature à faire précéder de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».